



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 novembre 2014

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Alice AMELIN - Jean Paul BARITAUT – Myriam BELLOC – Sandra BOUSQUET – Jean CORBANESE –
Philippe DELIGNE – Aude DELPEYROU – Gaëlle DELPRAT – Stéphane DENOYELLE – Francis
DUSSILLOLS – Paulette LAPRIE – Yvon MARTIN - Patrick TAUZIN – Denis VIMENEY.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

Nicole DUCHESNE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Denis VIMENEY.

Avant d'ouvrir la séance le Maire demande au Conseil une minute de silence et de recueillement en la mémoire de 2 élus qui nous ont quittés ces derniers jours : Armand (Pierre) VIMENEY qui a été élu de St Pierre d'Aurillac 2 mandats dans des périodes difficiles où il a fait le choix de donner pour les autres – ET – Serge LE BARO, 1er adjoint de St André du Bois qui était impliqué dans la vie associative et avait des liens très forts avec notre Commune.



Le Conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 octobre 2014.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DES GITES

La Commission Patrimoine, mandatée par le Conseil Municipal, a rencontré Pascal CABROL afin de finaliser la délégation de gestion des gîtes communaux et s'assurer que le patrimoine communal serait amélioré et entretenu. Ayant obtenu toute assurance à cet égard, le Conseil peut confirmer qu'il attribue la délégation de service public à l'intéressé et autorise le Maire à signer la convention dont les principales dispositions sont les suivantes :

- ✓ Date de départ : 15 novembre 2014
- ✓ Durée : 12 ans
- ✓ Bâtiments : 5 gîtes répartis en 3 bâtiments qui seront rénovés et équipés, local de rangement à l'accueil de l'ancien camping, local poubelles
- ✓ Espaces extérieurs : le pourtour des gîtes et la bande de terrain à l'ouest, barrière bois simple à la charge de la commune
- ✓ Objet exclusivement touristique en lien avec les activités de loisirs (vélo, randonnées, tourisme fluvial, patrimoine rural...)
- ✓ Rémunération de la commune : 5 % du chiffre d'affaire annuel à partir de la 5ème année
- ✓ Réservations communales : la mise à disposition gratuite de gîtes est prévue pour 3 type de manifestations en contrepartie la date de rémunération a été repoussé à 5 ans au lieu de 4.

La régie de recettes créée en 2008 pour l'encaissement des locations de gîtes est supprimée à compter du 15 novembre 2014.

TARIFS DE LA CHALEUR BOIS POUR LA SAISON DE CHAUFFE 2014/2015

L'évolution des bâtiments desservis d'une part et du prix des combustibles (fioul, gaz et électricité) d'autre part, permettent d'augmenter les tarifs de vente de la chaleur bois tout en restant largement compétitifs pour les usagers. L'évolution qui était prévue dans l'étude d'origine prévoyait que l'équilibre financier de la régie pourrait être atteint avec une augmentation de 2,5 %. Cependant les consommations risquent fort de diminuer compte tenu des travaux réalisés à l'école (agrandissement mais basse consommation) et à la RPA (isolation par l'extérieur et double vitrage) ; un point précis ne pourra être fait qu'en fin de saison de chauffe. Les augmentations prévisibles à consommation constante pour les bâtiments non refaits sont de l'ordre de 50 € pour l'ensemble de la saison de chauffe soit environ 7 € par mois. Les tarifs sont donc fixés de la façon suivante :

puissance souscrite	abonnement	part variable
	<i>par Kw souscrit</i>	<i>par KWh consommé</i>
moins de 20 Kw	37.70 €	0.0461 €
de 21 à 29 Kw	43.91 €	0.0410 €
de 30 à 100 Kw	49.41 €	0.0410 €
plus de 100 Kw	66.63 €	0.0359 €

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX GAVÈS

Les animations qui ont lieu à bibliothèque municipale sont choisies et organisées par les bénévoles en accord avec le Conseil et financés par la Commune. Pour des raisons d'organisation et de délais, l'intervenante de l'animation conte du mois d'avril a été rémunérée par les Gavès à qui il convient de rembourser les frais engagés soit 150 €. Pour ce faire le Conseil décide de verser une subvention exceptionnelle du même montant à cette association.

REMBOURSEMENT DE FRAIS DE NOTAIRE

Les VRD du Lotissement Domaine de Castelnau ont été intégrés dans le patrimoine de la Commune par un acte notarié. Ils auraient dû être la propriété de l'association syndicale des propriétaires comme le prévoit la Loi mais ce transfert n'avait jamais été fait. La Commune a donc acquis la voirie et les réseaux auprès de la propriétaire de la parcelle d'origine. Pour compenser ces complications l'Association Syndicale Libre s'était engagée à prendre en charge les frais de notaires qui s'élèvent à 595,92 €. Le Conseil est tenu d'adopter une délibération pour accepter ce remboursement et pouvoir l'encaisser sur l'article budgétaire 758.

AVENANT AU CONTRAT D'AFFERMAGE DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT AVEC VÉOLIA

Par délibération du 7 février 2014 le Conseil avait décidé de proroger d'une année le contrat d'affermage avec VEOLIA pour la gestion du service d'assainissement collectif. Ce délai permettait d'une part de mener à bien un bilan précis de l'affermage comme le prévoit la réglementation en matière de délégation de service public et, d'autre part de réfléchir à la fusion programmée des syndicats intercommunaux d'eau et

d'assainissement du Sud Gironde prévu au SDCI. Le Maire a reçu l'accord du Préfet pour ce délai supplémentaire et il convient de le concrétiser par un avenant avec la société VEOLIA qui fixe le terme du contrat au 31 décembre 2015 sans modifier les autres dispositions contractuelles.

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Ce rapport fait apparaître une différence importante entre les quantités d'eau fournies par SOGEDO et celles traitées, donc facturées, par VEOLIA. La raison de cette distorsion importante n'a pas encore pu être identifiée ce qui rend impossible l'acceptation par la Commune de ce rapport annuel qui arrête publiquement les données concernant l'assainissement collectif sur l'exercice 2013. Le Conseil décide donc de retirer ce point de l'ordre du jour et demande à ce que des réponses claires et précises soient demandées à la société fermière dans le cadre de l'examen de fin de contrat courant 2015.

DECISION MODIFICATIVE DUBUDGET COMMUNAL 2014

Afin de traduire par des inscriptions budgétaires l'emprunt de 300.000 € contracté auprès du Crédit Agricole pour les travaux de l'école et prenant en compte les crédits déjà inscrits, le Conseil décide de modifier le budget 2014 de la façon suivante :

Recettes d'investissement article 1641 + 224.100 €

Dépenses d'investissement article 21312+ 224.100 €

DEVELOPPEMENT DURABLE

À la suite de la réunion du groupe de travail sur le Développement Durable qui a eu lieu le 6 octobre dernier, 2 projets sont soumis à l'approbation du Conseil :

- ✓ Economies d'eau : Dans le cadre du projet MAC EAU des « kits hydro-économiques » sont proposés par la CDC à la population avec un questionnaire à remplir et une sensibilisation paraîtra dans le petit journal – le Conseil Général initie et finance un travail de diagnostic sur les bâtiments communaux par le biais d'un guide pratique très bien fait. L'étude diagnostic qui peut être réalisée par les services municipaux bénéficiera d'une subvention de 40 % et le Conseil donne son accord pour sa réalisation.
- ✓ Eco-pastoralisme : solution alternative de gestion écologique des milieux par des herbivores, l'éco-pastoralisme consiste à faire pâturer des ovins, bovins, équins ou caprins sur les terrains communaux pour les entretenir, y maintenir la biodiversité et réduire l'impact environnemental des interventions humaines. Ce projet est également vecteur de lien social si les autres partenaires s'y impliquent et se l'approprient (population, associations, école, chasseurs, cdc pour la voie verte, les bassins versants et chemins de randonnées...). Le Conservatoire des Races d'Aquitaine y voit également le moyens de préserver des races en voie de disparition et apporte son aide pour monter le projet voire le financer. Les périodes concernées s'étendent du printemps au début de l'automne et les lieux concernés sont principalement en bord de Garonne mais également dans le secteur des lotissements (Lagunage, espaces verts communs...). Sont également partenaires le Conseil Général, le Conseil Régional, l'INRA et l'Europe. Le Conseil donne son accord pour poursuivre la réflexion, lancer une étude faisabilité et désigne les élus suivants pour participer

au Comité de Pilotage : Aude DELPEYROU, Jean Paul BARITAUT, Alice AMELIN, Patrick TAUZIN et Gaëlle DELPRAT.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Date des conseils municipaux du 1er semestre 2015 : 8 janvier, 5 février, 5 mars, 2 avril, 7 mai, 4 juin. Une date supplémentaire en mars avril sera peut être nécessaire pour le vote du budget. Le Maire se rend en Palestine du 17 au 22 novembre et le Bureau Municipal du 21 novembre est maintenu.
- ✓ Choix d'un logo : comme convenu lors d'un conseil précédent la graphiste a retravaillé ses propositions qui sont présentées au conseil. Le débat s'engage alors sur la nécessité de changer le logo de la commune, sur la nécessaire identité qu'il doit véhiculer, sur le travail réalisé par la commission communication-citoyenneté, sur la notion de consensus, sur la méthodologie du travail collectif, sur la symbolique de ce qui est proposé, sur la charte graphique à intégrer au site internet en cours de reconstruction... Le Maire décide ensuite de mettre aux voix les 3 options suivantes :
 1. Une majorité se prononce pour un des logos proposés et le conseil tranche dès ce soir
 2. Les propositions de la graphiste sont retravaillées avec une « rallonge » budgétaire
 3. Statut quo : on conserve l'ancien logo faut d'accord unanimeC'est la première proposition qui l'emporte (10 voix pour, 3 voix contre, 1 abstention) et c'est la version n° 1 proposée qui est choisie par 12 voix pour, 1 contre et une abstention :



- ✓ La Poste : le Maire rappelle la réunion publique qui a eu lieu la veille et la décision de procéder à la consultation de la population du 13 au 20 novembre. Un isoloir et une urne seront mis en place dans le hall de la mairie qui sera ouverte le jeudi matin et le samedi avec une permanence des élus de 9h à 12h. Le dépouillement se fera le jeudi 20 novembre à 18h.
- ✓ Une formation est proposée par la CDC des Coteaux Macariens le samedi 22 novembre et compte tenu de l'absence de 2 conseillers communautaires, la commune pourra y être représentée par des conseillers municipaux. les élus intéressés devront le signaler au secrétariat.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 21h.